

RÉSEAUX DE CHALEUR DU GRAND LYON

RÉSEAU DE CENTRE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Compte-rendu du Comité annuel des usagers du 13 février 2025

1. PRÉSENTATION RÉALISÉE DURANT LE COMITÉ DU 13/02/2025

Après une introduction de Philippe GUELPA-BONARO, vice-président de la Métropole de Lyon, délégué au climat, à l'énergie et à la réduction de la publicité, et en présence de Antoine COLLIAT, Adjoint au Maire de Villeurbanne délégué à la Transition énergétique, une présentation est faite en séance.

La présentation sera diffusée par courriel comme les invitations et sera disponible sur le site internet du réseau.

2. QUESTIONS POSÉES ET RÉPONSES

Plusieurs questions de la part des usagers et des abonnés ont été posées :

1. Pourquoi la finition des travaux dans les rues prend-elle du temps ?

Les travaux de chauffage urbain nécessitent une emprise importante et, le plus souvent, une neutralisation de la circulation automobile, ce qui implique d'obtenir des autorisations et génère par conséquent un délai.

De plus, sur certains chantiers, des aléas peuvent intervenir qui prolongent les durées d'intervention, notamment des voitures stationnées sur des bouches, de la présence d'amiante qui nécessite des protections particulières des travailleurs, etc.

Dans certains secteurs, où des travaux de chauffage urbain ont eu lieu, les réfections de voirie n'ont pas été faites car d'autres concessionnaires doivent intervenir sur leurs propres réseaux. C'est notamment le cas sur les travaux de dévoiement de réseaux en raison de la création de nouvelles lignes de tram.

En cas de travaux planifiés, ou longs, des chaudières de secours peuvent être mises en place, souvent sur les trottoirs. Ceci peut également générer un délai supplémentaire, utile pour assurer une continuité du service.

2. Des plaintes sont relevées concernant l'information des usagers en cas de coupure. En particulier, les périodes d'arrêt sont souvent approximatives voire erronées dans la communication écrite.

Il faut distinguer :

- Les coupures pour des interruptions programmées : la communication est anticipée afin de préparer les usagers concernés, en revanche les données communiquées peuvent être approximatives à stade amont car les dates précises d'intervention ne sont pas toujours exactement fixées. Une nouvelle communication, dès lors que les dates précises sont fixées, serait souhaitable.
- Les coupures pour des incidents / interruptions non programmées : la communication est faite dès l'identification de l'incident. La durée de la coupure est approximative et peut être prolongée en fonction des aléas rencontrés lors de l'intervention. L'information donnée aux usagers au cours du traitement de l'incident est à améliorer.

Au vu de l'augmentation des raccordements prévus pour 2025, ELM a prévu un renforcement des équipes mais reste tributaire des tensions potentielles sur les fournitures et moyens des sous-traitants.

3. Des citoyens questionnent sur les moyens dont ils disposent pour aider au raccordement de leur immeuble, en particulier lorsque leur Syndic ne communique pas d'information.

S'agissant du cas spécifique, une demande a été faite récemment par le Syndic auprès d'ELM pour raccorder la copropriété qui a sa chaudière à renouveler. ELM va y répondre, mais le raccordement apparait compliqué et éloigné du réseau, ce qui va sans doute amener à proposer un Droit de Raccordement élevé.

De manière plus générale, les copropriétaires peuvent se rassembler et contacter ELM. L'exemple du projet global d'extension sur le boulevard des Belges à Lyon montre comment un rassemblement de copropriétaires de plusieurs copropriétés a pu faciliter les raccordements qui seuls, auraient pu être trop complexes en termes technico-économiques.

4. Quels sont les projets de fourniture de froid sur le campus de la Doua ?

Des études sont en cours sur le renforcement du réseau de froid Boulevard Stalingrad qui permettra d'améliorer la fiabilité de la fourniture de froid sur ce quartier (ouest Villeurbanne, hors campus). Pour une alimentation du campus de la Doua, une centrale de production de froid serait nécessaire.

Pour ces motifs, en termes de délais, cela ne sera pas possible avant 2030. Une solution par absorption, à partir de la chaleur livrée par le réseau de chaleur, est en revanche possible dès aujourd'hui, en tant que production de froid décentralisée ou à mettre en œuvre par l'abonné. L'utilisation estivale de la chaleur se ferait alors sans avoir à supporter un abonnement R2 complémentaire. Les abonnés demandeurs peuvent solliciter ELM pour une étude plus approfondie.

5. Quels sont les travaux à l'angle Félix Faure/Vivier Merle ?

Ces travaux étaient nécessaires pour préparer le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et pour une Voie Lyonnaise.

En effet, sous l'emprise de ces futurs aménagements (tramways, BHNS), il ne doit pas y avoir de réseau ; le projet d'aménagement oblige alors à déplacer ces réseaux.

Ils concernaient de nombreux concessionnaires, notamment le réseau de chaleur, ce qui induit différentes phases de travaux par plusieurs concessionnaires. Les travaux concernant le réseau de chaleur sont terminés.

6. De quoi est constitué l'abonnement dans la facture ?

Le tarif R2, utilisé pour la facturation de l'abonnement, se compose des termes suivants :

- R21 : terme permettant de couvrir le coût de l'énergie électrique utilisée mécaniquement et nécessaire pour assurer la livraison de chaleur ;
- R22 : terme permettant de couvrir le coût des prestations de conduite, de petit entretien, des frais fixes administratifs nécessaires pour assurer la livraison de chaleur ;
- R23 : terme permettant de couvrir le coût des prestations de gros entretien et renouvellement nécessaires pour assurer la livraison de chaleur ;
- R24 : terme permettant de couvrir le coût des investissements, frais de financement compris, réalisés par le Délégué pour la réalisation des ouvrages nécessaires pour assurer la livraison de chaleur ;
- R24_{SUB} : terme reflétant la réduction des coûts engendrés par les subventions obtenues.

Les R21, R22 et R23 sont indexés tous les mois, selon des indices INSEE. Leur évolution mensuelle est mineure.

Le R24 n'est pas indexé, il n'évolue donc pas chaque mois.

Cependant, du fait d'un avenant au contrat du Délégué signé avec la Métropole, le terme R24 a augmenté en janvier 2024 (environ de 3 euros par kW) pour financer le nouveau projet de chaufferie biomasse au Carré de Soie ; cette hausse sera compensée par une part accrue de la biomasse au détriment du gaz dans le mix énergétique, donc fera baisser la valeur du R1, tarif de la part variable, à compter de la mise en service de cette chaufferie.

Les extensions sont financées par les nouveaux raccordements et les subventions, ce qui ne génère pas d'impact sur le R24 facturé à l'ensemble des abonnés.

L'élément tarifaire R24_{SUB}, négatif va augmenter du fait des subventions qui vont être perçues, et fera baisser le tarif R2.

7. Le développement du réseau sur boulevard des Belges est-il terminé ?

Le développement est prévu sur 2 ans, il se finira l'année prochaine.

8. L'association des usagers des réseaux de chaleur de la Métropole de Lyon, l'ASSUCLY, se présente. Il lui est demandé si elle intervient dans les Assemblées Générales des copropriétaires ?

L'association des usagers du chauffage urbain du Grand Lyon (ASSUCLY) a été créée en 2009. Elle poursuit l'objectif de vulgariser les informations sur le fonctionnement et les atouts des réseaux de chaleur, de les diffuser auprès des copropriétés et d'aider les habitants à se les approprier. Une présentation de l'association est faite dans la prochaine lettre aux usagers qui sera diffusée fin février dans les boîtes aux lettres.

L'association essaie de réunir les usagers des Réseaux de chaleur métropolitains. Elle fait appel à des bénévoles : pour les contacter contact@assuclly.fr

L'association a deux missions : informer les usagers et faire remonter des questions d'usagers.

ELM peut lui transmettre certaines des questions afin d'avoir une information par l'association.

L'ASSUCLY confirme pouvoir intervenir dans les Assemblées Générales de copropriété pour transmettre des témoignages et objectiver les informations communiquées.

9. Qui a la clé des sous-stations ?

L'abonné demeure propriétaire du local abritant les équipements de la sous-station de raccordement au réseau de chaleur.

Les gestionnaires/responsables des immeubles doivent donc avoir un jeu de clé pour entrer dans le local.

En cas de problème, ELM peut être contacté.

10. Quelles sont les dates des relevés de compteurs ? Est-il possible d'avoir des relevés correspondant aux mois civils ?

Les relevés se faisaient traditionnellement vers le 20 du mois, donnant ainsi le temps de traiter l'information et de pouvoir émettre les factures avant la fin du mois.

La télérelève, généralisée sur le réseau de chaleur, a permis de réduire ce délai, les relevés se font donc plus tard avant la fin du mois.

L'amélioration des procédures internes à DALKIA permettra de réduire ce délai. Cependant, il restera impossible de faire un relevé le dernier jour du mois en raison du délai de traitement et d'émission des factures, et dans l'objectif d'un envoi des factures avant la fin du mois.

ELM précise que les relevés sont bien faits en revanche en toute fin de l'année, ce qui permet d'avoir un chiffre précis des consommations totales annuelles.

11. La diminution des déchets va-t-elle réduire les quantités de chaleur récupérables depuis l'incinérateur ?

L'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Gerland est sous la responsabilité de la Métropole ; elle livre de la chaleur au réseau de chaleur qui est géré par le concessionnaire ELM.

Le Schéma Directeur des déchets approuvé par la Métropole a confirmé la pérennisation de l'UTVE sur Gerland pour livrer de la chaleur au réseau.

La puissance future est en cours d'étude selon l'évolution du gisement de déchets sur le périmètre de la Métropole et plus largement.

La fin de l'enfouissement de déchets résiduels de la Métropole, la collaboration avec les territoires voisins pour récupérer les déchets, la mise en place d'un tri à la source des biodéchets (qui va améliorer le pouvoir calorifique des déchets qui vont être incinérés, étant donnée la forte humidité de ces déchets qui seront compostés) vont permettre de dimensionner une UTVE modernisée qui pourrait être mise en œuvre autour de 2030. A ce stade, la capacité de chaleur récupérable n'est pas pressentie de baisser.

En mars 2025, le projet de réhabilitation de l'UTVE de Gerland va être lancé et de nombreuses communications seront faites par les médias.